

# Règlement du Jeu Concours Opération Noël Du 08 au 24 Décembre 2025

## ARTICLE 1 / SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société COMPTOIR DE LA MER, au capital de 3 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La-Roche-sur-Yon sous le numéro de Siret 410 823 901 000 38 et dont le siège social est situé 2 Rue des Gréieurs, La Cabaude 85100 Les Sables d'Olonne, organise du 08 au 24 Décembre 2025 inclus, un jeu concours gratuit par tirage au sort sans obligation d'achat sur son site marchand Vendée Globe ([boutique.vendee globe.fr](http://boutique.vendee globe.fr)).

## ARTICLE 2 / CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (État civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse électronique). Le jeu se déroule selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## ARTICLE 3 / ANNONCES DU JEU

Le jeu est annoncé sur le site marchand officiel de l'organisateur [boutique.vendee globe.org](http://boutique.vendee globe.org), et bénéficie d'une mise en avant sur la page d'accueil du site. L'annonce du jeu est relayée à l'ensemble des contacts du site marchand ainsi que sur le site [Toutgagner.com](http://Toutgagner.com).

## ARTICLE 4 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l'internaute doit effectuer la mécanique suivante :

1. Accéder au formulaire de jeu en cliquant sur le lien [0phnkxcq.sibpages.com](http://0phnkxcq.sibpages.com), accessible en cliquant sur le visuel de la page d'accueil présentant l'opération, ou dans sa messagerie électronique en cliquant sur le lien fourni dans l'e-mail :  
*« Vent de cadeaux à l'horizon ! Profitez de la livraison offerte + 15% de remise et tentez votre chance à notre Jeu Concours ! »*
2. Depuis la landing page, l'internaute complète ses informations (Prénom\*, Nom\*, Adresse e-mail\*, Adresse postale\*, Code postal\*, Ville\*) dans le formulaire et valide sa participation en cliquant sur le bouton « **Je tente ma chance !** ».

3. Un tirage au sort se déroulera dans les 72 heures suivant la fin de l'opération. Les gagnants seront contactés à l'adresse e-mail renseignée lors de leur complétion du formulaire de participation.

\**Champs obligatoires*

## ARTICLE 5 / LOT(S) MIS EN JEU

Les lots mis en jeu sont :

- **5 x Station Météo avec prévision** d'une valeur de 79,00€ TTC
- **10 x Casquette Nouvelle Édition Vendée Globe X Virtual Regatta IMOCA REGATTA Marine** d'une valeur de 25,00€ TTC

## ARTICLE 6 / REMISE DES LOTS

Les gagnants du tirage au sort seront informés par e-mail. Les lots seront envoyés par COMPTOIR DE LA MER sous 14 jours.

Si l'adresse postale des gagnants n'a pas été fournie au plus tard le 15 Janvier 2026, les gagnants ne pourront plus prétendre à leur lot. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## ARTICLE 7 / INFORMATIONS ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à : COMPTOIR DE LA MER, 2 Rue des Gréieurs, La cabaude 85100 Les Sables d'Olonne. Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Sauf avis contraire, la société organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations à des fins notamment d'envoi par courrier postal, téléphonique ou électronique d'informations commerciales, la participation à ce jeu vaudra acceptation.

## **ARTICLE 8 / LITIGE**

COMPTOIR DE LA MER sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

## **ARTICLE 9 / RESPONSABILITÉS**

COMPTOIR DE LA MER ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

## **ARTICLE 10 / RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur.